



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 JUILLET 2026

La réunion a débuté le 31 juillet 2026 à 19h30 sous la présidence du Maire, Monsieur LETCHIMY Xavier.

Membres présents :

Madame CONREUX Murielle
Madame FREREBEAU Isabelle
Madame HENAUX Françoise
Monsieur LETCHIMY Xavier
Madame LILIANE Joaris
Monsieur POULIN Claude
Monsieur REBILLON Paul
Monsieur RICHARD Serge
Monsieur SOHIER Alain
Monsieur WIEREPANT Benoit

Membres absents représentés :

Madame JACQUOT-PREAUX Nelly Pouvoir donné à Mme FREREBEAU Isabelle

Membres absents :

Secrétaire de séance : Madame FREREBEAU Isabelle

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- - Approbation des PV du 22 mai 2026 et 10 juillet 2026
- - Délibération de mise à disposition à la CCSSOM des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence "eau"
- - Délibération virement de crédit
- Questions diverses

- Approbation du PV du 22 mai 2026 et 10 juillet 2026

Les P.V. des 22 mai et 10 juillet 2026 ont été approuvés avec modifications ajoutées. M. Alain SOHIER, conseiller de l'opposition conteste les sommes du coût du garage et le reste à charge du projet nouvelle mairie annoncées par le Maire et validées par la Direction Générale des Finances Publiques.

Concernant le passage de l'impasse Madriau, le Maire considère que le sujet est clos pour éviter toutes polémiques.

Approbation à l'unanimité du PV du 10 juillet 2026

Délibération 2026_36 de mise à disposition à la CCSSOM des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence "eau"

Vote de la mise à disposition à la CCSSOM des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence « eau ».

Ces biens concernant notre commune sont le château d'eau et le surpresseur.

Pour 10 Abstention 1

- Délibération 2026_37 virement de crédit

Vote pour un virement de crédit du chapitre 21 compte 2184 au chapitre 21 compte 2158

Une décision modificative sera prise pour un montant de 1200€ pour l'éventuelle acquisition d'une débroussailleuse.

Pour à l'unanimité

- Délibération 2026_38 Achat de la débroussailleuse

Des devis ont été demandés aux 3 concessionnaires de la région , Etablissement SAS RAVILLON, ROCHA, SARL Michel BECK ces devis ont été soumis au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour le devis des établissements RAVILLON pour un montant de 1118, 22 TTC.

Questions diverses

Question de Mr WIEREPANT au sujet de l'épareuse, le Conseil Municipal étudiera le sujet ultérieurement .

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h04.

Madame FREREBEAU Isabelle
Secrétaire de séance

Monsieur LETCHIMY Xavier,
Maire

